

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mars 2023

---

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 24

présenté par

M. Cinieri, M. Seitlinger, M. Bourgeaux, M. Dubois, M. Gosselin, M. Brigand, M. Ray,  
M. Cordier, M. Bazin et Mme Anthoine

-----

**ARTICLE 5**

À la première phrase, après le mot :

« excessive »,

insérer les mots :

« ou inappropriée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision. L'usage peut ne pas être excessif en lui-même, mais être tout à fait inapproprié.

Il est par exemple regrettable que les élèves ne sachent plus chercher un mot dans le dictionnaire et qu'ils se précipitent sur Internet par automatisme.